

mation de substances psychoactives. L'amélioration a été davantage favorisée par certaines conditions de mise en place du suivi psychologique (une consultation à la sortie de l'hôpital, la continuité du traitement chez un même thérapeute) que par le nombre de consultations (2).

Les limites de l'enquête. Cette enquête comporte des limites en raison du nombre réduit de jeunes suicidants ayant répondu aux trois questionnaires et de la subjectivité classique de renseignements obtenus par déclaration. Elle ne donne d'informations que sur une partie des jeunes suicidants : en effet, les enquêtes en population générale montrent que 75 % des adolescents suicidants ne sont pas hospitalisés (2).

Cette enquête donne cependant des informations intéressantes sur la prise en charge hospitalière et le devenir des jeunes suicidants, ainsi que sur le vécu de leurs parents.

Pour la pratique, il faut souligner l'importance de la fugue comme signe d'alerte chez les mineurs, et le nécessaire soutien des parents par les professionnels de santé.

©La revue Prescrire

a- Le suicide est l'acte de se donner soi-même la mort ; la tentative de suicide est la conduite ayant pour but de se donner la mort, sans y aboutir ; le suicidant est un individu qui a réalisé une tentative de suicide (réf. 4).

b- En France, on ne dispose pas de données épidémiologiques sur les risques de suicide chez les personnes à orientation homosexuelle ou bisexuelle. Des études réalisées aux États-Unis d'Amérique et au Canada fournissent quelques données : les sujets de sexe masculin à orientation bi- ou homosexuelle auraient 4 à 7 fois plus de risque d'avoir déjà fait une tentative de suicide que les hétérosexuels de même âge et de même statut social. Chez les sujets de sexe féminin à orientation bi- ou homosexuelle, ce risque serait multiplié par 1,4 (réf. 5).

Extraits de la vieille documentaire Prescrire.

1- Prescrire Rédaction "Suicide. Une priorité française de santé publique" Rev Prescrire 2000 ; 20 (203) : 145.

2- Choquet M et Granboulan V "Les jeunes suicidants à l'hôpital" INSERM, Éditions médicales et scientifiques, Fondation de France 2004 : 191 pages.

3- Haut Comité de la santé publique "La souffrance psychique des adolescents et des adultes jeunes : état des lieux" Ministère de l'emploi et de la solidarité, février 2000. Site internet <http://www.sante.gouv.fr> consulté le 14 avril 2004 (sortie papier disponible : 14 pages).

4- Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé "Recommandations pour la pratique clinique. Prise en charge hospitalière des adolescents après une tentative de suicide" novembre 1998. Site internet <http://www.anaes.fr> consulté le 14 avril 2004 (sortie papier disponible : 5 pages).

5- Firdion JM et Verdier É "Suicide et tentative de suicide parmi les personnes à orientation homo/bisexuelle". In : Broqua C et coll. "Homosexualités au temps du sida. Tensions sociales et identitaires" Agence nationale de recherches sur le sida, Collection Sciences sociales et sida, Paris 2003 : 157-168.

Priorité à la DCI

DCI, le vrai nom du médicament : Fiche n° 4

La publicité directe (ou déguisée en pseudo-information) auprès du public pour des médicaments de prescription se développe rapidement en Europe, en dépit de son interdiction légale. Les repères fiables manquent pour s'y retrouver dans un marché pléthorique et concurrentiel, où chaque firme vante son dernier médicament comme la panacée. Aider les patients à reconnaître les DCI, à parler en DCI avec les soignants, c'est fournir à tous un repère précieux. C'est l'objectif de la campagne d'information du public (consommateurs, patients, professionnels de santé), et de promotion de la dénomination commune internationale (DCI), mise en œuvre sous l'égide du Collectif Europe et Médicament.

Chaque mois, une nouvelle fiche pratique destinée à faire comprendre les multiples avantages de la DCI s'ajoute au dossier en libre accès sur www.prescrire.org. Téléchargez-les et diffusez-les autour de vous, affichez-les dans les officines et les cabinets médicaux, etc.



La DCI sur les emballages des médicaments : pratique et sûr !

Antoine sort de chez son médecin et tend l'ordonnance à son pharmacien.

– Mon médecin rédige ses ordonnances avec le nom international des médicaments : la DCI, dit-il. Je voudrais une boîte sur laquelle on peut facilement lire la DCI !

– Voilà. Non seulement la DCI est bien visible sur la boîte, mais en plus elle est indiquée sur les blisters. Vous savez, les petites alvéoles en plastique dans lesquelles sont placés les comprimés, sous le film aluminium !

Comme ça, même si vous voyagez en emportant seulement quelques comprimés dans leur blister, vous saurez toujours de quel médicament il s'agit.

Antoine est satisfait : avec la DCI bien visualisée, il est sûr de prendre le bon médicament, sans risque d'erreur, en toutes circonstances.

La DCI sur les emballages diminue les risques d'erreur

La DCI (dénomination commune internationale) est le vrai nom du médicament. Créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), elle est commune aux pays du monde entier. Elle permet aux professionnels de santé et aux patients d'identifier un médicament avec clarté et précision, et d'éviter des effets parfois graves liés à la méconnaissance des traitements utilisés. Avec la DCI, c'est plus simple, plus clair et plus précis.

Faites-vous expliquer la DCI par votre médecin et votre pharmacien



"Campagne DCI, le vrai nom du médicament" : des explications et d'autres fiches élaborées par Le Collectif Europe et Médicament sont disponibles, notamment sur les sites internet de :

- l'Association Mieux Prescrire (www.prescrire.org)
- la Fédération Nationale de la Mutualité Française (www.mutualite.fr)
- l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir (www.quechoisir.org)

DCI, le vrai nom du médicament : un dossier en libre accès sur www.prescrire.org les bonnes raisons d'utiliser la DCI, les (rares) réserves, des fiches d'explication destinées au public, etc.

Fiches déjà disponibles :

Fiche n° 1 : Nicole veut comprendre la DCI des médicaments

Fiche n° 2 : Trois fois le même médicament : c'est trop pour Juliette

Fiche n° 3 : Un voyage qui tourne mal

Fiche n° 4 : La DCI sur les emballages des médicaments : pratique et sûr !